

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA  
Arrondissement de  
SAINT-CLAUDE  
Canton de  
MOIRANS-EN-MONTAGNE  
Commune de VILLARDS-D'HÉRIA  
N° INSEE 39 561

## Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal

### Délibération N° 50-2024

#### Nombre de Membres

- en exercice : 9
- présents : 7
- votants : 8
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : 0

Date de convocation :

31/10/2024

Date d'affichage :

31/10/2024

#### Objet de la délibération

**Acceptation des actifs suite  
à dissolution d'une  
association**

#### Résultat du vote

- pour : 8
- contre : 0
- abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à 18 heures 30,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Floriano DE MATOS,

Étaient représentés : Aïcha BURDAIRON, Dominique LACROIX

Procurations données :

- d'Aïcha BURDAIRON à Rachel HUGUES
- de Dominique LACROIX à Jean-Robert BONDIER

Jan VINCENT ne prend part ni au débat ni au vote.

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Jan VINCENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les statuts de l'association des Amis du Lac d'Antre, notamment son article 13 stipulant qu'en cas de dissolution ses biens reviennent à la commune ;

Considérant la dissolution de l'association des Amis du Lac d'Antre faite lors de son assemblée générale en date du 3 octobre 2024 ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

### DÉCIDE

D'accepter les actifs provenant de la dissolution de l'association des Amis du Lac d'Antre pour un montant de 4 315,74 €.

De dédier cette somme au site du Lac d'Antre

### AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 07/11/2024

Le secrétaire de séance  
Jan VINCENT

Pour extrait conforme, le Maire,  
Jean-Robert BONDIER

